



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 0 0 0 1 8

Séance du 14 octobre 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Objet :** Signature avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Paris d'une convention attribuant une subvention de 6 650 € pour le financement d'un projet d'ateliers de médiation animale visant à améliorer la qualité de vie des seniors parisiens en centre d'hébergement

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants.

Vu la convention de financement du projet d'ateliers de médiation animale visant améliorer la qualité de vie des seniors parisiens en centre d'hébergement.

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, relatif à la signature avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris d'une convention attribuant une subvention de 6 650 € pour le financement du projet d'ateliers de médiation animale visant améliorer la qualité de vie des seniors parisiens en centre d'hébergement.

#### Délibère

##### Article 1

La directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention passée avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris attribuant une subvention de 6 650 € pour le financement du projet d'ateliers de médiation animale visant améliorer la qualité de vie des seniors parisiens en centre d'hébergement.

##### Article 2

La recette correspondante sera imputée au compte 748 88 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ La Présidente

Léa FILOCHE